



IV PRIX *DOLORS ALBEROLA* DE POÉSIE

Editorial DALYA lance le IV Prix *Dolors Alberola* de Poésie. Ce Prix vise à dépasser les frontières afin d'étendre la lecture de la poésie du monde entier. L'esprit de ce concours est d'encourager la participation de tout auteur sur un pied d'égalité, quelle que soit sa nationalité, son genre ou sa langue.

Règlement :

CONDITIONS

1. On peut écrire le texte dans n'importe laquelle des langues officielles du monde.
2. Chaque participant est autorisé à soumettre un seul travail. La traduction de l'œuvre d'un autre auteur n'est pas éligible.
3. Les poèmes peuvent porter sur n'importe quel sujet et n'importe quelle forme ou style. Le recueil doit être dactylographié et avoir obligatoirement entre 500 et 800 vers ou lignes.
4. La collection doit être originale et non publiée et ne doit pas être divulguée dans aucun milieu physique, site Web ou réseau social.
5. La participation à ce prix littéraire est entièrement gratuite.

PRIX

6.

a) Lauréat :

- 1) Traduction vers une autre langue européenne.
- 2) Publication du recueil (édition bilingue).
- 3) 50 exemplaires du livre.
- 4) Redevances sur l'édition.

.

b) Finalistes :

- 1) publication du recueil (édition en espagnol).
- 2) 10 exemplaires du livre.
- 3) Redevances sur l'édition.

PARTICIPATION

7. Le concours est ouvert jusqu'au 15 janvier 2025.
8. Chaque inscription se compose d'un seul document. Celui-ci sera mis à disposition sur le lien poesie.edalya.com ou sur le lien du site edalya.com.
 - a) Première page du document :
 1. le titre original
 2. Le nom de l'auteur ou un pseudo.
 - b) L'organisation enverra un avis aux auteurs pour confirmer la réception du document.

VERDICTS

9. Avant le 28 février 2025, Editorial DALYA sélectionnera les finalistes.
 - a) La sélection sera communiquée par e-mail aux auteurs.
 - b) L'auteur finaliste renverra le texte de nouveau. Sur la première page doivent figurer le nom, adresse, photo d'identité et nationalité de l'auteur, et la bio - bibliographie personnelle.
10. Le palmarès du prix sera proclamé avant 31 mars 2025.
 - a) La décision sera communiquée par courrier électronique aux auteurs finalistes. La décision sur Lauréat sera annoncée sur le site d'Editorial DALYA (edalya.com), ses réseaux sociaux et les médias.
 - b) La date de la décision est indicative. Elle pourrait être retardée si leur mise à disposition du recueil au jury implique un travail important de traduction.
11. D'autres clauses :
 - a) Le jury peut décider de ne pas attribuer le prix s'il n'y a pas de collection d'une grande qualité poétique.
 - b) Les décisions du Jury seront sans appel.
 - c) Un auteur finaliste sera en mesure de refuser la publication en communiquant sa décision par courrier électronique dans un délai de trois mois.

DIVERS

12. Les lauréats s'engagent à signer le contrat d'édition selon les termes habituels établis par Editorial DALYA.
 - a) Editorial DALYA s'engage à publier les recueils en 2025, sauf en cas de force majeure.
 - b) Pour la publication des œuvres primées, les auteurs ne devront payer aucun montant, que ce soit en frais, en coédition ou d'autres.

13. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve par le candidat des clauses du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury. Aucune correspondance ne sera maintenue concernant les œuvres qui n'obtiennent aucune récompense.
14. Les participants auront l'obligation de communiquer à l'organisation du concours, la concession de tout prix que les œuvres présentées au concours obtiennent, avant la proclamation de la décision du Jury.
15. Les participants répondent devant le convoquant de la paternité et de l'originalité de l'œuvre, qui n'enfreint pas les normes de la propriété intellectuelle et est libre d'une réclamation de droits par tiers.
16. Les participants acceptent les conditions de la politique de confidentialité décrite à l'adresse suivante : edalya.com/?Itemid=250



EDITORIAL DALYA

11100 San Fernando
España

dalyaeditorial@gmail.com
Teléfono: (+34) 648 096 781